Communiqué de presse

Solidarité avec Arnaud Raffier et l'UD CGT 87 : défendre le syndicalisme, c'est défendre une liberté fondamentale !

Les organisations syndicales (FSU 87, Union syndicale Solidaires 87, UNSA UD 87, UD FO 87, UD CFDT Haute-Vienne et Confédération paysanne 87) réunies au sein de l'intersyndicale 87 tiennent à exprimer leur plein et entier soutien à Arnaud Raffier, secrétaire général de l'Union départementale CGT de la Haute-Vienne, qui doit répondre de 24 chefs d'accusation à la suite des actions menées dans le cadre du mouvement social contre la réforme des retraites de 2023.

Nous n'avons pas oublié ce printemps de mobilisation. Des millions de salarié·es du privé, d'agent·es de la fonction publique et de fonctionnaires rassemblé·es dans tout le pays, plus de 50 000 manifestant·es dans les rues de Limoges, des piquets de grève devant les entreprises et des services publics mobilisés. Le monde du travail, dans toute sa diversité, s'était levé contre une réforme imposée malgré le refus largement exprimé par celles et ceux qui font vivre notre société.

C'est dans ce contexte qu'Arnaud Raffier est aujourd'hui mis en cause. Et nous voulons le dire avec force : **derrière Arnaud Raffier, c'est le droit de toutes et tous à s'organiser, à lutter et à faire entendre leurs revendications qui est en jeu.**

Lui reprocher d'avoir organisé ou commandité des actions syndicales revient à méconnaître profondément ce qu'est le syndicalisme. Une organisation syndicale repose sur la démocratie, le débat collectif, l'engagement militant et la libre détermination des travailleurs et des travailleuses. Un secrétaire général n'exerce aucun lien de subordination sur les syndiqué·es et les salarié·es. Il porte un mandat, anime une organisation et fait vivre les décisions collectives.

Nous ne confondons pas solidarité syndicale et justice, et nous ne préjugeons pas des décisions judiciaires. Mais nous refusons que l'exercice d'un mandat syndical devienne un facteur d'intimidation.

On ne fera pas taire les revendications en judiciarisant l'action syndicale. On ne fera pas reculer les salarié·es et les agent·es en plaçant leurs représentant·es sous la menace !

Si un responsable syndical peut être ainsi mis en cause pour son engagement dans une mobilisation sociale, quel·le militant·e, quel·le élu·e du personnel, quel·le représentant·e syndical·e pourra demain exercer pleinement son mandat sans craindre des poursuites ?

Aujourd'hui Arnaud Raffier, demain à qui le tour ?

La liberté syndicale, le droit de grève et le droit de manifester ne sont ni des privilèges ni des concessions. Ce sont des conquêtes sociales fondamentales, indispensables à une République qui reconnaît les libertés collectives et respecte celles et ceux qui font vivre le pays, dans les entreprises comme dans les services publics.

Nous, responsables des organisations syndicales FSU 87, Union syndicale Solidaires 87, UNSA UD 87, UD FO 87, UD CFDT Haute-Vienne et Confédération paysanne 87, affirmons notre solidarité pleine et entière avec Arnaud Raffier et l'UD CGT 87. Nous ne laisserons ni l'intimidation ni la division affaiblir le mouvement syndical.

S'attaquer à l'un·e d'entre nous ne nous fera pas taire. Cela va au contraire renforcer notre détermination collective.

L'intimidation ne passera pas. Le syndicalisme ne se mettra pas au pas !

Nous appelons au rassemblement de solidarité avec Arnaud Raffier et l'Union Départementale de la CGT 87 le VENDREDI 27 NOVEMBRE à 9h devant la cité judiciaire, place Winston Churchill à Limoges.

Signataires : FSU 87, Union syndicale Solidaires 87, UNSA UD 87, UD FO 87, UD CFDT Haute-Vienne, Confédération paysanne 87.